

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 10 MAI 2019

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de transformation de la Place de la Laurentienne de l'Université de Montréal

A19-SC-08

Localisation :	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans un écoterritoire - Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, considérant le paragraphe 2 de l'article 13 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et sa localisation dans un écoterritoire en vertu de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (Ville de Montréal, 2004).

HISTORIQUE DU SITE ET DESCRIPTION DU LIEU ¹

Historique des aménagements

Fondée en 1889 en tant que succursale de l'Université Laval à Montréal, l'Université de Montréal acquiert son indépendance en 1920. À cette époque, l'institution loge dans un édifice de la rue Saint-Denis, dans le Quartier latin de Montréal. C'est en 1924 que l'Université décide d'implanter son campus sur le site de l'ancienne carrière Bellingham sur le flanc nord du mont Royal. Le développement du campus se réalise en plusieurs phases.

La première phase (1928-1955) correspond à l'implantation de l'Université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal selon les plans d'aménagement élaborés par Ernest Cormier entre 1926 et 1927. En 1943, le pavillon principal (le pavillon Roger-Gaudry) est inauguré officiellement. La seconde phase de développement du campus (1960-1968) est menée par la firme d'urbanistes-conseil de Jean-Claude La Haye. Le plan directeur se distingue par sa rapide expansion afin de répondre à l'augmentation de la population étudiante et à la diversification des disciplines enseignées. Les premiers aménagements paysagers du campus sont également conçus selon le plan directeur de La

¹ Le contenu est principalement tiré de l'étude suivante (extraits ou reformulations): CAMERON, C, DEOM, C., VALOIS N., *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*, Montréal, Université de Montréal, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, mai 2008, 151 p.

Haye. La troisième phase (1968-1995) est aussi réalisée par l'urbaniste Jean-Claude La Haye. Le plan directeur vise à encadrer le développement du campus selon les besoins de l'Université et respecte une vision d'ensemble de la structure urbaine. La quatrième phase du développement du campus principal (1995 -) débute avec le plan directeur de Jean Ouellet (urbaniste), Michel Boisvert (architecte) et Jean Paré (urbaniste). Ce plan intègre la création d'un pôle scientifique regroupant plusieurs immeubles dédiés à l'enseignement et à la recherche des disciplines scientifiques et technologiques. L'avènement de ce plan coïncide avec la création d'une entente-cadre entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal pour la conservation du mont Royal.

À ce jour, un plan directeur d'aménagement du campus est en cours d'élaboration en vue de remplacer le plan directeur de 1995 (actuellement en vigueur). En 2018, une première version nommée « Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne » est réalisée par la firme Lemay. Ce dernier est axé notamment sur la consolidation des acquis physiques du campus par des approches de conservation patrimoniale et de développement durable. L'adoption du plan directeur d'aménagement du campus, en cours de réalisation, est prévue ultérieurement.

La place de la Laurentienne - Jean-Claude La Haye, 1968

Selon l'étude réalisée par l'Université de Montréal (2008), la place de la Laurentienne est évaluée comme ayant une valeur patrimoniale élevée. Réalisée en 1968 lors de la seconde phase de construction, cette place est située dans la partie ouest du campus. Elle est entourée des pavillons suivants : Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant, Maximilien-Caron et Samuel-Bronfman. On la décrit comme suit : « un lieu de rassemblement important de l'Université de Montréal (...) un espace principalement minéral, ouvert et ceinturé par des bâtiments qui agit comme lieu de transition entre les pavillons du campus. En retrait des voies véhiculaires, elle est tout de même liée à la rue Jean-Brillant par le chemin de la Polytechnique et le chemin de La Tour. (...) La qualité de l'expérience est notable (...) Un encadrement végétal important se trouve dans la partie nord dans lequel se trouvent quelques spécimens vénérables. Ceci en fait sa qualité, en plus d'être un des espaces où l'on retrouve le plus grand volume de végétaux sur le campus. Un affleurement rocheux important le long de la rue Jean-Brillant marque l'entrée de la place. »²

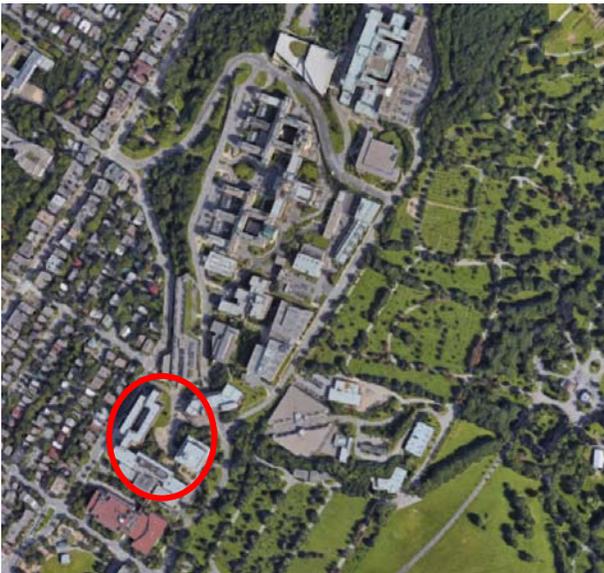


Image gauche : La Place de la Laurentienne au sein du campus de l'Université de Montréal (la zone approximative de la Place de la Laurentienne est indiquée par un cercle rouge) / Image droite : La Place de la Laurentienne (Source : Google)

² *Ibid*, p.100

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), les représentants de l'Université de Montréal et les représentants de la firme externe mandatée pour la conception du projet, lors de sa séance du 10 mai 2019. Préalablement, le CPM a été consulté à deux reprises en 2016 dans le cadre du processus d'élaboration du plan directeur de l'Université de Montréal, donnant lieu à un avis préliminaire (A16-CDNNDG-04) daté du 17 mars 2016 et à un commentaire en date du 15 juin 2016. La Place de la Laurentienne a fait spécifiquement l'objet d'une rencontre avec le CPM, suite à laquelle un commentaire a été émis le 12 septembre 2017.

Description du projet

La présente proposition d'aménagement de la Place de la Laurentienne a été légèrement modifiée depuis le commentaire émis par le CPM le 12 septembre 2017. Celle-ci répond également aux orientations d'aménagement du plan directeur d'aménagement du campus de la montagne (en cours d'élaboration). Depuis 2015, plusieurs études et analyses préalables ont été réalisées afin de définir l'état actuel de cette place et identifier les besoins des usagers et des gestionnaires du lieu. Parmi les enjeux, la vétusté des aménagements avait notamment été identifiée. Une consultation réalisée auprès des étudiants et la communauté de l'Université de Montréal a aussi mené à la définition du concept d'aménagement du site.

La proposition d'aménagement porte une attention particulière à la dimension patrimoniale du lieu et à la présence des piétons et s'appuie sur les aménagements préalables de La Haye comme référence. Le revêtement du sol formé des hexagones marque le cœur de la place, en respect du tracé de La Haye. Le site, conçu de façon à assurer une mise en valeur des façades, détient une plateforme multifonctionnelle afin d'accueillir les différentes activités sur le site et limiter les déplacements véhiculaires. Les lampadaires de forme conique respectent ceux de l'aménagement de La Haye. Le périmètre proposé, qui a légèrement diminué à l'ouest depuis la proposition de 2017, a toutefois conservé le lanterneau d'époque. Le nouveau mobilier est diversifié tout en possédant une signature propre selon le plan directeur de 2018. Il comporte notamment des bancs en béton, un banc triangulaire en bois autour de l'orme qui est ainsi préservé, des bancs linéaires, des talus et des gradins.

Le couvert arborescent est augmenté de 18.5% alors que la proposition de 2017 présentait une augmentation de 11.5%. De façon globale, les surfaces végétales proposées sont légèrement supérieures à celles existantes et les surfaces minérales ont légèrement diminué. Le choix des plantations respecte celles autorisées dans le site patrimonial du Mont-Royal. La topographie du nouvel aménagement présente un léger remblai/déblais afin de doser les hauteurs des talus.

Dans son ensemble, la Place de la Laurentienne agit à titre de porte d'entrée du campus et tient le rôle de pivot entre la ville et la montagne. Cette place constitue également un lieu de passage et un lieu d'événements pour les étudiants. Le potentiel scénographique de la place a été travaillé avec les étudiants, afin d'offrir une variété d'événements temporaires annuellement, incluant durant l'hiver.

Le concept de gestion des eaux est modifié depuis la dernière proposition de 2017 en raison d'une réduction budgétaire de 25%. Selon ce qui est proposé, les eaux de ruissellement seront dirigées vers une conduite de rétention et reconduites vers les égouts de la Ville, de sorte à diminuer les surcharges.

ENJEUX SOULEVÉS

Le CPM souligne la clarté de la présentation et se réjouit d'une proposition d'aménagement plus épurée que la version précédente. Le CPM émet dans les paragraphes suivants des commentaires relatifs à certains aspects du projet.

Gestion de l'eau

Le CPM est soucieux de la gestion de l'eau. Il est d'avis que la gestion de l'eau pourrait aller au-delà de la création d'une conduite d'égout surdimensionnée. Le site, situé sur le versant nord du mont Royal dans un bassin versant, crée un endroit propice à l'établissement d'infrastructures de pointe pour le ruissellement des eaux. En guise d'exemples favorisant l'innovation, le CPM encourage notamment la création d'un bassin de rétention afin que l'eau percole dans la nappe phréatique plutôt que de se diriger directement dans les égouts. L'idée de créer un bassin de rétention sous les dalles est également mise de l'avant.

Dans un autre ordre d'idées, le CPM encourage la mise en valeur des eaux de ruissellement afin d'en faire un atout, un élément d'animation composant le paysage, plutôt qu'un problème que l'on tente d'éliminer. Le CPM encourage la mise en valeur de la dimension paysagère dans le concept d'aménagement, laquelle est composée notamment d'eaux de ruissellement et d'une coulée verte entre la Place de la Laurentienne et le pavillon principal.

Emploi des matériaux

Le CPM est d'avis que les surfaces minérales (et imperméables) sont nombreuses sur le site. Bien que le choix du béton soit adapté au transport véhiculaire, au déneigement et au grand nombre de piétons, le CPM recommande d'intégrer des surfaces perméables et d'explorer des moyens pour assurer leur durabilité, leur protection et leur entretien à long terme.

Dans une optique de développement durable, le CPM encourage le choix de matériaux durables.

La volumétrie du projet

Tel que mentionné dans le commentaire du 12 septembre 2017, le CPM soutient l'importance de définir plus explicitement la tridimensionnalité dans la proposition d'aménagement. Ce dernier avait notamment recommandé la création d'une maquette physique et regrette que ceci n'ait pas été présenté à la présente séance. La place étant ceinturée de volumes considérables, le CPM se questionne sur les effets de la lumière naturelle la nuit sur le site, et à plus petite échelle, il est attentif à l'intégration de bandes de propreté le long des murs des pavillons.

Plan d'ensemble et contribution de La Haye

Le CPM regrette l'absence d'un plan directeur d'aménagement du campus accompagnant la présentation du projet. Une vue d'ensemble du campus, intégrant notamment la Place de la Laurentienne jusqu'au pavillon principal, permettrait de comprendre le contexte et les espaces environnants, les services de transport (métro) et la présence de la montagne.

Le CPM insiste sur un arrimage cohérent de la place avec le plan d'ensemble du campus.

De plus, afin d'orienter la conception des futurs aménagements, le CPM souhaite que le plan directeur d'aménagement, actuellement en cours d'élaboration, statue clairement sur la valeur patrimoniale attribuée aux aménagements conçus et réalisés par la firme d'urbanistes-conseil de Jean-Claude La Haye sur le campus de l'Université de Montréal.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet. Il formule les recommandations suivantes sur certains aspects du projet:

- Assurer l'impératif d'innovation dans la gestion des eaux de ruissellement, et à plus forte raison, dans un contexte de bassin versant;
- Favoriser la mise en valeur de la dimension paysagère dans le concept d'aménagement, laquelle est composée notamment d'eaux de ruissellement et d'une coulée verte entre la Place de la Laurentienne et le pavillon principal;
- Intégrer des surfaces perméables au projet et explorer des moyens assurer leur durabilité, leur protection et leur entretien à long terme;
- Considérer les liens entre les façades et la place, ainsi que les détails relatifs aux bandes de propreté le long des murs des pavillons;
- Assurer un arrimage cohérent de la Place de la Laurentienne avec le plan d'ensemble du campus.

Le CPM souhaite que tout prochain projet qui lui sera présenté par l'Université de Montréal soit accompagné du plan directeur d'aménagement du campus de la montagne afin de permettre une lecture cohérente de la proposition dans son ensemble. De plus, afin d'orienter la conception des futurs aménagements, le CPM recommande que la valeur patrimoniale attribuée aux aménagements conçus et réalisés par la firme d'urbanistes-conseil de Jean-Claude La Haye sur le campus de l'Université de Montréal soit clairement mentionnée dans le plan directeur.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 5 juin 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser.